

L'état mental de Macron est-il compatible avec l'exercice de son mandat ?



[Source :  Union Populaire Républicaine]

François Asselineau explique depuis plus de 15 ans que l'appartenance de la France à l'Union européenne interdit aux présidents de la République de défendre prioritairement les intérêts de la France et des Français.

Non seulement Macron ne fait pas exception à cette règle, mais encore il met un zèle tout particulier à détruire la France dans tous les domaines.

À ce constat de haute trahison, s'ajoute le comportement personnel de plus en plus inquiétant et déséquilibré de Macron, qui signale une santé mentale en grave détérioration.

Entre prétendue « grave dépression », inventions d'entretiens avec des chefs d'État étrangers qui n'ont pas lieu, annonces de projets grandioses mort-nés, comportements erratiques et hystériques et déclarations sans queue ni tête, Macron achève de se ridiculiser et de ruiner le peu de crédibilité qu'il restait à la France sur la scène mondiale.

Les Français vont-ils pouvoir supporter encore presque quatre ans et demi un président de la République frappé de troubles mentaux évidents et de plus en plus fréquents ?

La question de la santé mentale de Macron est posée ; l'article 68 de notre Constitution permet d'y répondre :

« Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

L'ÉTAT MENTAL DE MACRON EST-IL ENCORE « COMPATIBLE » AVEC SA FONCTION ?